

Syndicat mixte du SCoT Montagne Vignoble et Ried



Schéma de Cohérence Territoriale

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

SCoT Montagne Vignoble Ried approuvé par
délibération du comité syndical du 6 mars 2019

Le Président



SOMMAIRE

L'AMBITION TERRITORIALE.....5

AMBITION 1

LA PRESERVATION DES GRANDS EQUILIBRES.....7

- 1.1. Une approche véritablement transversale 8
- 1.2. La Trame Verte et Bleue, outil de préservation et de valorisation Des milieux naturels et agricoles 9
- 1.3. Préserver et valoriser les paysages 12
- 1.4. L'armature urbaine comme armature du développement et de l'aménagement..... 13
- 1.5. Des conditions d'urbanisation qui associent qualité des extensions urbaines et qualité des aménagements 15

AMBITION 2

ACCUEIL DE LA POPULATION ET QUALITE DU CADRE DE VIE.....17

- 2.1. Le choix d'une dynamique démographique retrouvée pour maintenir l'équilibre générationnel 18
- 2.2. Une stratégie de production de logements croisant diversité des besoins et capacité d'accueil du territoire..... 19
- 2.3. Le renforcement de l'offre de services petite enfance 21
- 2.4. Une dynamique continue d'adaptation de l'offre de services dépendance et personnes âgées 21
- 2.5. Une offre adaptée pour les équipements de sport, de culture et de loisirs.. 22
- 2.6. Une place majeure pour l'éco-mobilité dans le système de déplacement 22
- 2.7. Une ambition énergétique 24
- 2.8. Le choix de la protection des réserves en eau 25

- 2.9. Le choix de la prévention des risques 25
- 2.10. Une politique active de réduction des déchets, du tri-sélectif et de la valorisation matière..... 25

AMBITION 3

LE DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI ET DES ACTIVITES.....27

- 3.1. Le choix stratégique d'adosser la croissance de l'emploi à celle de la population active et du maintien du taux d'emploi local 28
- 3.2. Le choix de favoriser l'affirmation des activités tertiaires et artisanales dans le tissu urbain des communes 28
- 3.3. Le choix d'un appareil commercial complémentaire des pôles de Colmar et Sélestat 28
- 3.4. Le choix du développement d'une filière écoconstruction, d'une filière Bois et d'une filière bois énergie renforcée 29
- 3.5. Un choix mesuré en matière d'offre foncière « sites d'activités » 29
- 3.6. Le choix de la valorisation de la viticulture et de l'agriculture par la préservation du foncier 29
- 3.7. L'ambition du développement touristique 30

L'AMBITION TERRITORIALE

Le territoire *Montagne, Vignoble et Ried* constitue aujourd'hui un territoire cohérent et fortement intégré. Caractérisé par un cadre patrimonial et paysager de grande qualité et par un réel dynamisme, le territoire Montagne, Vignoble et Ried doit maintenant se doter d'une vision stratégique pour sécuriser le caractère durable de ce qui fonde son attractivité.

Selon l'évolution globale de l'économie mondiale, européenne et française, les risques auxquels peut être confronté Montagne, Vignoble et Ried sont de trois ordres :

- ✓ Une croissance économique fragilisée et trop concentrée sur le seul tourisme, qui affaiblit la capacité du territoire Montagne, Vignoble et Ried de proposer des emplois diversifiés aux nouvelles générations ;
- ✓ Une faible capacité de mobilisation du foncier pour la production de nouveaux logements et pour l'accueil d'activités du territoire qui ne permet plus de valoriser les qualités d'attractivité du territoire et pourrait, à terme, entraîner un vieillissement de sa population beaucoup plus rapidement que la moyenne départementale ou régionale ;
- ✓ Un aménagement insuffisamment organisé et structuré qui peut altérer en profondeur les qualités physiques (paysagères, patrimoniales, etc.) au cœur de l'identité et de l'attractivité du territoire Montagne, Vignoble et Ried.

En se dotant de *l'outil SCoT, Montagne, Vignoble et Ried* marque sa volonté d'éviter ces trois écueils.

Avec le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), qui constitue le projet politique du Schéma de Cohérence Territoriale, Montagne, Vignoble et Ried fixe clairement son ambition : **améliorer et garantir la qualité de la vie de ses habitants et préserver et valoriser les qualités patrimoniales du territoire.**

Ces deux ambitions en appellent directement une troisième : **le développement économique.** En effet, réussir les deux premières ambitions implique d'être un territoire en bonne santé et capable de mobiliser des moyens pour agir avec efficacité.

Montagne, Vignoble et Ried 2035 est donc fondamentalement porté par la volonté d'être un territoire qui vise un réel dynamisme, mais un dynamisme mis au service d'un Ménagement du Territoire.

L'ensemble du Projet d'Aménagement et de Développement Durables est construit autour de cette volonté collective et des 3 ambitions qui la déclinent. Ainsi, pour chacune de ces ambitions et pour chacun des thèmes qui structurent le devenir du territoire Montagne, Vignoble et Ried et de chacune de ses communes, le PADD fixe les choix stratégiques qui, articulés les uns aux autres, donnent force et cohérence à l'idée centrale.

Un certain nombre de thématiques nécessitent des politiques concertées avec les territoires limitrophes. Ainsi, les orientations du SCoT Montagne Vignoble et Ried sont définies en cohérence avec le schéma inter-régional de massif et les orientations du Parc naturel régional des Ballons des Vosges.

AMBITION 1

LA PRESERVATION DES GRANDS EQUILIBRES

1.1. Une approche véritablement transversale

Le territoire Montagne Vignoble et Ried revendique légitimement des qualités environnementales et paysagères qui justifient simultanément sa qualité de vie recherchée, son attractivité touristique comme résidentielle reconnue et la nécessité d'une préservation et même d'un confortement.

Pour cela mais aussi parce que la préservation des qualités intrinsèques d'un territoire exige un engagement fort, le Projet du territoire Montagne Vignoble et Ried construit son avenir sur une logique de développement et d'aménagement durables.

La préservation de l'environnement et le développement durable sont ainsi au cœur de l'ambition du SCoT Montagne, Vignoble et Ried, qui place donc en tête de ses préoccupations la préservation des grands équilibres spatiaux, humains et la nécessité de l'adaptation des modes de développement et d'aménagement aux changements climatiques.

La concrétisation de cette ambition implique une action transversale et la prise en compte de la problématique environnementale dans toutes les Orientations stratégiques.

Ainsi, les principes et choix retenus ont été conçus pour permettre :

- ✓ La protection des espaces naturels sensibles et de la biodiversité ;
- ✓ Une gestion parcimonieuse de l'espace en limitant les besoins en extensions urbaines tant pour l'habitat que pour les activités économiques ;
- ✓ Une limitation des besoins en déplacements grâce à des choix de croissance mesurés, grâce à la consolidation de l'armature urbaine et grâce à la volonté de préserver le rapport emplois/ actifs pour limiter les migrations alternantes ;
- ✓ Une contribution générale à la qualité de l'air par une limitation du « tout voiture » par la promotion de transports en commun performants et des circulations douces ;
- ✓ Une valorisation forte du potentiel énergie renouvelable du territoire.

► Le principe général de préservation des grands équilibres et de l'adaptation aux changements climatiques fixe des objectifs généraux liés au principe de valorisation des atouts du territoire.

Le SCoT retient le principe général de préservation des espaces naturels, des espaces agricoles et des paysages associés en l'accompagnant aussitôt d'un principe de valorisation de ses atouts.

Ainsi, le SCoT inscrit les espaces naturels dans un double processus général de valorisation-préservation. Le SCoT ayant vocation à assurer la cohérence des politiques publiques et notamment de celles qui concernent l'environnement avec les autres, il considère que les milieux naturels forment un tout cohérent, homogène, socle durable de son attractivité, de sa qualité de vie et donc de sa dynamique de développement.

Les qualités intrinsèques de cet ensemble imposent alors à la fois leur préservation et leur valorisation.

► Les 2 outils complémentaires de la Trame Verte et Bleue (TVB) et de la trame urbaine

Dans cette logique de préservation des valeurs écologiques et paysagères et aussi de valorisation de l'ensemble du territoire y compris des espaces urbains, le SCoT identifie une double armature dont il assure la cohérence et la complémentarité :

- ✓ Une armature des espaces naturels agricoles et des paysages, dont l'outil réglementaire adapté sera la Trame Verte et Bleue (TVB),
- ✓ Une armature urbaine, qui organise et valorise les espaces urbanisés et ceux du développement.

Il s'agit donc de bien croiser les enjeux qu'ils soient économiques (agricoles, artisanaux, industriels, touristiques, commerciaux, des services, ...) et les enjeux liés aux emplois, à l'habitat, aux loisirs, aux équipements, à l'environnement (etc.) afin de garantir le « bon équilibre » durable entre les espaces naturels, agricoles et les paysages d'une part et, les projets et programmes d'urbanisation, d'autre part.

La volonté politique du SCoT de préserver et valoriser les qualités du territoire se fonde sur trois ambitions complémentaires :

Schéma de Cohérence Territoriale Montagne Vignoble et Ried

- ✓ Préserver et valoriser les qualités environnementales et patrimoniales du territoire,
- ✓ Améliorer et garantir la qualité de la vie de ses habitants,
- ✓ Créer de la valeur ajoutée pour produire les emplois dont les ménages ont besoin et les moyens nécessaires à l'entretien, l'aménagement ou la préservation du territoire

La logique de préservation-valorisation définie ci-dessus se traduit par la mise en place d'une Trame Verte et Bleue, par un engagement de préservation des paysages, des espaces agricoles (et donc celui de la limitation de leur consommation). Celle-ci est définie par ses composantes éventuelles dans le PADD mais sa définition précise se situe dans le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO).

1.2. La Trame Verte et Bleue, outil de préservation et de valorisation Des milieux naturels et agricoles

La prise en compte et le maintien de la biodiversité s'appuie à la fois sur la préservation et la valorisation des espaces naturels, agricoles et forestiers du territoire, ainsi que sur la mise en réseau de ces espaces, en tenant compte de la fonctionnalité des écosystèmes.

Ces éléments se dessinent de façon différenciée, propre à chaque unité paysagère qui compose le territoire Montagne, Vignoble et Ried.

► Préserver les milieux naturels et la biodiversité

Le territoire est riche de milieux naturels diversifiés qui sont le support d'une biodiversité, tant remarquable qu'ordinaire. Le projet s'attache à préserver la biodiversité existante, en visant :

- ✓ La protection stricte des secteurs les plus sensibles, à haute valeur patrimoniale, en particulier le massif du Taennchel, l'étang du Devin, le Lac Blanc et le Lac Noir, les promontoires thermophiles des collines sous-vosgiennes, les espaces remarquables du Ried, etc.

- ✓ La préservation des espaces naturels remarquables, tout en n'empêchant pas des projets qui s'intègrent dans le respect de cette dimension environnementale
- ✓ La préservation d'une couverture forestière qui assure la continuité de la forêt vosgienne au sein du massif, ainsi que la préservation des chaumes et prairies d'altitude.

► S'appuyer en priorité sur les cours d'eau comme support préférentiel des continuités écologiques

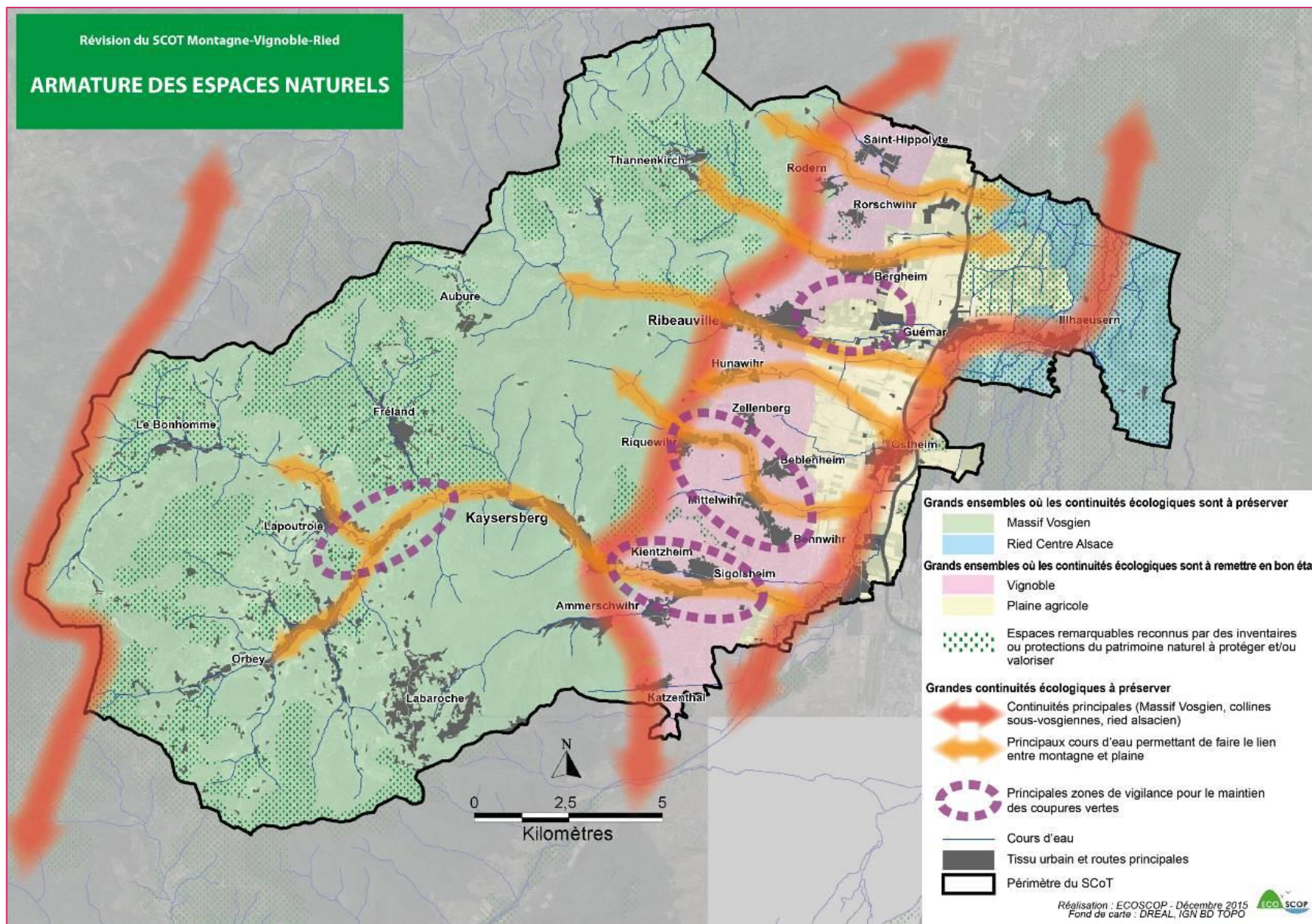
Les cours d'eau d'origine vosgienne forment l'ossature principale des continuités écologiques du territoire, permettant le lien entre massif et plaine. Le projet permet de :

- ✓ Maintenir la fonctionnalité des cours d'eau et la continuité aquatique,
- ✓ Préserver les cours d'eau et leurs abords : ripisylves, bandes enherbées, prairies alluviales, zones humides,
- ✓ Avoir une vision d'ensemble amont/aval pour une gestion cohérente et stratégique sur les cours d'eau, y compris au-delà de l'emprise SCoT, en particulier pour le cours d'eau de la Fecht.

Au-delà du réseau hydrographique, les continuités écologiques s'appuient sur les autres éléments paysagers structurants du territoire. Le projet s'attache à :

- ✓ Préserver les éléments paysagers structurants pour construire le projet de Trame Verte et Bleue : haies, bosquets, ripisylves, étangs, vergers, ceintures péri-villageoises diversifiées, etc.,
- ✓ Préserver et améliorer l'interface forêt / vignoble et préserver les éléments boisés et prairiaux existant dans le vignoble,
- ✓ Préserver les zones humides et les prairies dans le Ried,
- ✓ Améliorer le réseau écologique aux abords de la RN83, en privilégiant les aménagements paysagers et les possibilités de passage pour la faune.

ARMATURE DES ESPACES NATURELS



► Soutenir une agriculture de proximité et ancrée sur le territoire

La valorisation et la pérennité de la viticulture s'impose comme une priorité tant ses implications sont nombreuses dans la vitalité économique du territoire.

En montagne, l'activité basée essentiellement sur l'élevage favorise le maintien des paysages ouverts

De la même manière, la préservation du foncier agricole et la prévisibilité du devenir des terres sont indispensables pour assurer la vitalité des exploitations, notamment dans la partie montagne du territoire.

Les choix d'urbanisation sont calibrés dans cet esprit et visent à assurer la solution la plus équilibrée en la matière, en visant à :

- ✓ Préserver de tout nouveaux aménagements ou équipements les espaces agricoles et sylvicoles à forte valeur de productivité et/ou écologique,
- ✓ Préserver les milieux agricoles de montagne grâce à une activité économique à la hauteur des ambitions de préservation de l'espace ouvert,
- ✓ Identifier les secteurs propices aux opérations de reconquête de l'espace agricole,
- ✓ Préserver et améliorer l'interface forêt/vignoble et préserver les éléments boisés et de prairies existants dans le vignoble, tout en respectant les aires AOC.
- ✓ Repenser l'exploitation des terres agricoles en plaine pour mieux intégrer la dimension écologique et paysagère,
- ✓ Réserver la constructibilité des espaces agricoles à des secteurs de faible sensibilité paysagère et concertés avec la profession agricole.
- ✓ Encourager la valorisation de la ressource au niveau local et contribuer au développement des filières locales et filières courtes

► Assurer la durabilité de la ressource forestière

L'ambition de ménagement du territoire et le choix du développement durable doivent s'appuyer sur la pérennisation de la ressource bois, véritable richesse et atout pour le territoire Montagne, Vignoble et Ried. Ce choix s'appuie sur des potentialités réelles du territoire et permet d'affirmer une identité forte de Montagne, Vignoble et Ried en la matière.

Cela passe par :

- ✓ La qualification des espaces forestiers selon leur valeur de production sylvicole,
- ✓ Faire de la filière bois un potentiel de développement économique, tout en évaluant les ressources raisonnablement exploitables et tout en conservant des espaces de vieilles forêts,
- ✓ La concrétisation de la filière d'écoconstruction, la valorisation de la filière bois et le renforcement de la filière bois énergie,
- ✓ La préservation du foncier forestier de plaine et la sécurisation du devenir de ces forêts.

► Faire de la Trame Verte et Bleue un outil de valorisation du territoire

La Trame Verte et Bleue, au-delà des préoccupations liées à la biodiversité, permet de répondre aux enjeux environnementaux (gestion des risques, ressources en eau, réduction des nuisances, ...), paysagers, et de cadre de vie. Inscire la Trame Verte et Bleue comme une composante à part entière dans les projets est une façon de construire « avec » et « autour » des questions environnementales. Le projet s'appuie ainsi sur :

- ✓ La conciliation entre projet de développement (urbanisation, équipements touristiques, énergies renouvelables, agriculture) et préservation de la Trame Verte et Bleue dans les zones sensibles,
- ✓ La préservation de coupures paysagères non urbanisées entre les villages pour conserver l'identité des villages et permettre des possibilités de passage pour la faune,
- ✓ Le développement des modes de déplacements doux pour valoriser la Trame Verte et Bleue, en particulier le réseau de pistes cyclables et la voie romaine,
- ✓ Le développement de l'écotourisme mettant en valeur la Trame Verte et Bleue et la biodiversité locale.

1.3. Préserver et valoriser les paysages

► Penser le paysage comme une valeur prioritaire du cadre de vie et de l'attractivité du territoire

Le capital fondateur de Montagne, Vignoble et Ried réside pour beaucoup dans la qualité générale de son paysage et de son patrimoine. De ce point de vue, il est indispensable de promouvoir une qualité paysagère générale, en prenant en compte à la fois les paysages emblématiques, mais aussi les paysages ordinaires.

Les enjeux se positionnent dans la préservation et la valorisation de l'existant, et notamment :

- ✓ La protection des paysages remarquables ;
- ✓ La protection des points de vue et des perspectives remarquables ;
- ✓ La protection du patrimoine bâti remarquable ;
- ✓ La préservation des coupures paysagères entre les zones bâties pour conserver l'identité de chaque village ;
- ✓ La valorisation des axes de découverte du territoire.

► Conforter la dimension patrimoniale des différentes identités paysagères (montagne, vignoble, plaine agricole et Ried) et faire de ces caractéristiques paysagères des atouts pour le territoire

La charpente paysagère du territoire de Montagne, Vignoble et Ried repose également sur des éléments paysagers structurants qui permettent de garantir la qualité et l'attractivité de ce territoire. Aujourd'hui, beaucoup de ces éléments peuvent être valorisés et préservés à travers un projet de planification territoriale comme le SCoT. Le PADD vise ainsi à :

- ✓ Garantir le maintien et la reconquête des espaces prairiaux dans les vallées et en montagne ;
- ✓ Renforcer et améliorer la lisibilité des éléments paysagers structurants, en particulier les cours d'eau et les vallées alluviales ;

- ✓ Rythmer l'espace agricole de plaine en conservant ou recréant les structures végétales du paysage (haies, vergers, bosquets), notamment le long de certains chemins ;
- ✓ Conforter la dimension patrimoniale du vignoble par la valorisation des murets, calvaires, vergers et arbres fruitiers, friches, lisières entre forêt et vignoble.

► Traiter les entrées de territoire et de villes/villages, ainsi que les franges des zones urbanisées

La lisibilité et la qualité des entrées de ville ou village vont de pair avec la question de la préservation des coupures paysagères et le traitement des franges des zones urbanisées. A ce titre, il convient de :

- ✓ Maintenir des structures urbaines et villageoises lisibles ;
- ✓ Préserver les coupures paysagères ;
- ✓ Protéger et valoriser les façades urbaines patrimoniales ;
- ✓ Maintenir les ceintures vertes traditionnelles (jardins, vergers, prairies, petits parcellaires) ;
- ✓ Proposer une stratégie paysagère pour les portes d'entrée du territoire et les entrées de communes (aménagement paysager, intégration paysagère des zones d'activités, réglementation de l'affichage, etc.).

Par une urbanisation plus structurée, moins consommatrice d'espaces et aux fonctions urbaines mieux marquées, la qualité des paysages urbains est améliorée. La dimension paysagère s'intègre donc dans le projet de développement et d'aménagement du territoire, au travers de :

- ✓ L'identification de limites à l'urbanisation pour préserver le caractère des villages et préserver leur intégration paysagère ;
- ✓ Le maintien de la lisibilité et la définition d'objectifs de qualité paysagère des grandes unités paysagères, à travers la prise en compte des caractéristiques de chaque unité dans les projets d'aménagements ;

- ✓ La promotion de formes urbaines et architecturales de qualité et moins consommatrices d'espaces, en définissant des objectifs de qualité pour chaque type de villages et chaque type de bâti ;
- ✓ La promotion de la « compacité » des formes urbaines (sur le modèle traditionnel) pour maintenir la qualité du contraste entre espaces naturels et espaces bâtis, tout en améliorant les interfaces bâti / non bâti.

1.4. L'armature urbaine comme armature du développement et de l'aménagement

► L'intérêt et le choix de l'armature urbaine

La dynamique territoriale du territoire Montagne Vignoble et Ried et la qualité de vie de ses habitants sont très dépendantes des fonctions urbaines (commerces, services, santé, éducation) et de l'offre de complémentarité de ses différentes polarités urbaines, qu'il s'agisse des bourgs-centres et des autres communes.

Simultanément, la cohérence de l'attractivité résidentielle avec le maillage des services de proximité (services à la personne et commerces) et avec l'offre de mobilité repose sur une hiérarchie cohérente et partagée des différentes fonctions de chacun de ces espaces.

Dans une logique de complémentarité argumentée avec l'armature des espaces naturels, agricoles et des paysages, le projet SCoT propose la notion d'une armature urbaine comme assemblage spatial harmonieux des lieux de vie reliés entre eux par des infrastructures et des services de transports-déplacements. Ces lieux de vie sont différenciés selon leur niveau dans l'armature, rendant compte de leur dotation en équipements et services, publics et privés, et de plus ou moins grande portée spatiale.

Cet étagement des villes et bourgs selon leur niveau permet d'assurer un équilibre satisfaisant d'accès de tous aux fondamentaux de la vie collective en améliorant le fonctionnement territorial : éducation, santé, loisirs-sports-culture, commerce, accès aux gares ou lieux d'échanges entre modes de transports.

Ainsi, dans l'esprit de ce qui précède et en tenant compte de ce qui existe, le SCoT a pour ambition de renforcer cette cohérence, au profit de tous les habitants et des acteurs de toutes les communes, au travers de l'organisation de l'armature urbaine qui vise à combiner proximité et efficacité, par le croisement des fonctions urbaines tant internes (accueil de population, habitat, services aux personnes, mobilités, commerces et services, santé, activités et emplois,...) qu'externes avec l'attractivité et les échanges avec l'extérieur (tourisme, élargissement des bassins de vie quotidiens, ...).

► Une armature à 2 niveaux

L'armature urbaine du territoire Montagne Vignoble et Ried est construite à deux niveaux :

- ✓ Les bourgs-centres de Ribeauvillé, Kaysersberg-Vignoble et Orbey ;
- ✓ Les autres communes.

✓ *Le choix de l'affirmation des trois « Bourgs-Centres »*

Le rôle d'Orbey, Kaysersberg-Vignoble et Ribeauvillé est fondamental dans l'organisation et le fonctionnement du territoire Montagne, Vignoble et Ried. Grâce à la présence de ces trois bourgs-centres, la vie du territoire échappe à la simple logique d'espace de « péri-agglomération » strictement résidentiel comme pourrait l'induire la proximité de Colmar, et fonctionne de façon significative comme un territoire de vie à part entière.

De ce fait, l'affirmation de la vocation de bourg-centre d'Orbey, Kaysersberg-Vignoble et Ribeauvillé est stratégique.

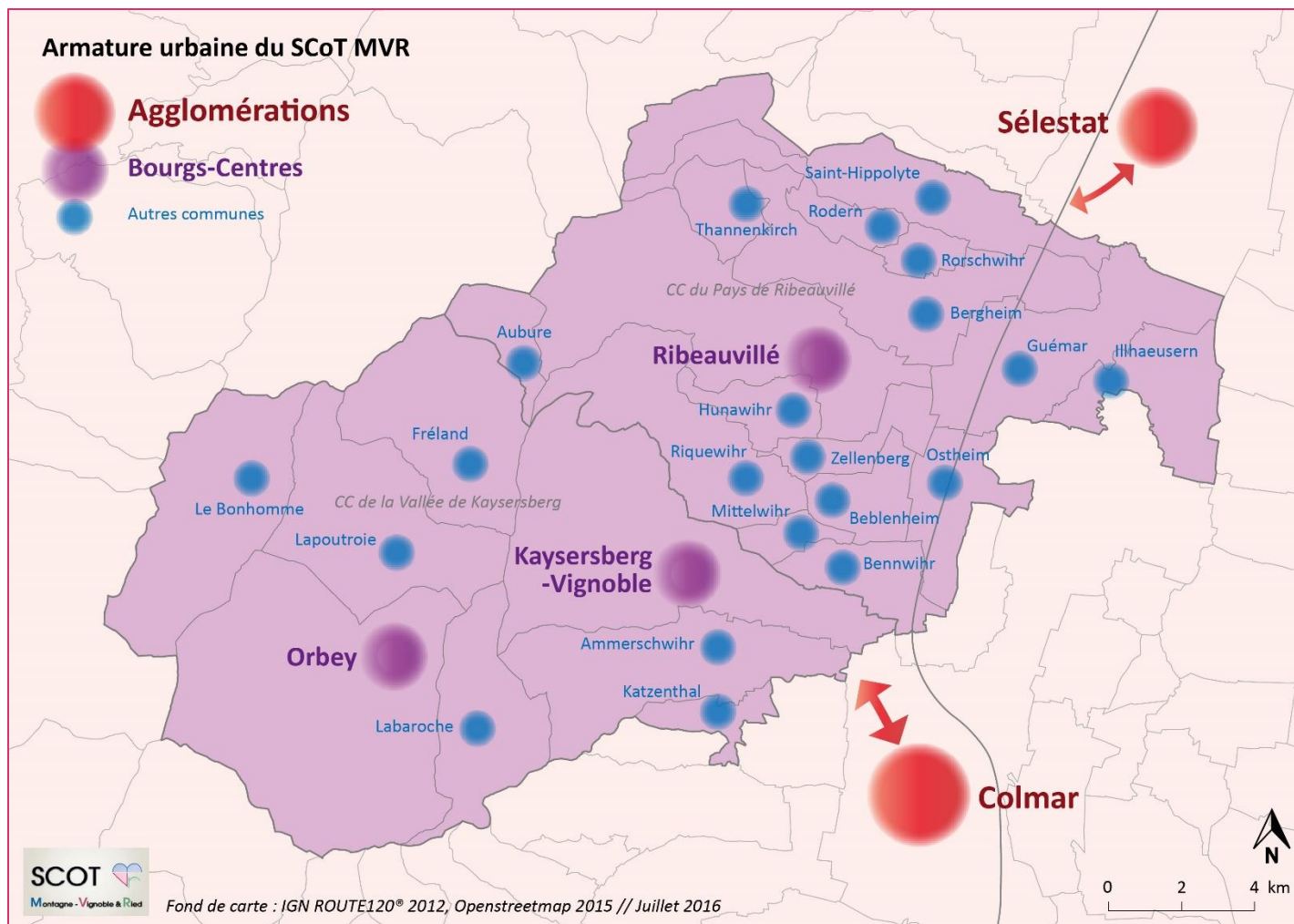
A l'avenir, la taille critique et la polarisation des équipements et services doivent y être confortées et renforcées (habitat, supermarché, boulangerie, boucherie, fleuriste, banque, assurance, pressing, tabac-pressé, bistrot, restaurant, pharmacie, médecin, dentiste, laboratoire d'analyse médicale, scolaire (collège, lycée), associatif, équipements jeunesse, personnes âgées et sports).

En matière d'urbanisme et d'organisation spatiale, les bourgs-centres devront engager un travail d'anticipation en se dotant d'un projet urbain qui intègre particulièrement les impératifs de polarisation et de centralité inhérentes à la vocation « Bourgs-Centres ».

✓ **Le choix d'une vitalité au service de toutes les communes**

L'ambition du SCoT doit bénéficier à toutes les communes et à tous les habitants en favorisant la vitalité de l'habitat, des écoles, des commerces et services de proximité.

L'idée de conforter l'armature urbaine existante est conçue pour combiner de manière optimale efficacité et proximité.



1.5. Des conditions d'urbanisation qui associent qualité des extensions urbaines et qualité des aménagements

► Le choix de la qualité des « extensions urbaines »

Outre la densification et le renouvellement urbain du tissu bâti existant, l'urbanisation future de Montagne, Vignoble et Ried impliquera la réalisation d'extensions urbaines qui vont étendre les enveloppes urbaines actuelles. Celles-ci vont de fait créer une nouvelle relation, une nouvelle interface entre l'espace naturel et l'espace bâti.

La prise en compte qualitative de cette dimension implique de :

- ✓ Penser les extensions urbaines sur le long terme en anticipant un système de desserte qui prolonge judicieusement la forme urbaine initiale. Autrement dit, agir avec le temps pour que ce soit le foncier (par mûrissement) qui s'adapte à la forme urbaine et non l'inverse. Une fois créées, les rues sont là pour longtemps, il importe donc de ne pas aliéner le bon tracé d'une rue à un parcellaire foncier qui n'a jamais été conçu pour « faire village » ;
- ✓ Penser les extensions urbaines comme la création d'une nouvelle interface entre l'espace naturel et l'espace bâti ;
- ✓ Donner un véritable caractère à ces nouvelles interfaces ;
- ✓ Définir une transition homogène (limites séparatives, types de plantations, chemins de ronde, etc.) pour chaque nouvelle extension urbaine ;
- ✓ Donner un véritable caractère de rue aux voies de desserte ;
- ✓ Généraliser pour tous les projets d'extensions urbaines un plan d'intégration paysagère garant d'une continuité de qualité entre l'espace naturel et l'espace bâti ;
- ✓ Assurer la présence et l'acceptation de la nature en villes et villages ; formes urbaines avec bonne articulation entre valorisation des espaces de nature en ville et réduction de la consommation foncière ;
- ✓ Rechercher et promouvoir la qualité des formes urbaines et architecturales ;
- ✓ Favoriser le développement de bâtiments et de quartiers de qualité environnementale ;

► Le choix d'un « espace public convivial »

L'identité et la personnalité de Montagne, Vignoble et Ried privilégient une réelle convivialité et un art de vivre son « chez soi » et son village.

La concrétisation de ce choix passe par une reconquête de la qualité des espaces publics et des cœurs de villages, de bourgs.

Cette reconquête nécessite de redonner toute sa place à l'idée de « rue » en mettant à égalité les piétons et les cyclistes avec les véhicules motorisés.

Le choix d'un espace public convivial implique de :

- ✓ Dans les projets urbanistiques, prévoir des places et des lieux conviviaux à partager, avec espaces de nature en ville ;
- ✓ Faire de la valorisation des espaces publics le levier d'une convivialité renforcée et qui marque la pulsation du cœur de village ;
- ✓ Mettre, selon le potentiel de chaque commune, le piéton, le cycliste, et l'automobiliste à égalité en passant de la « route » à la « rue ». Une telle mutation est indispensable pour renforcer l'animation des communes et donner toute leur place aux circulations douces, celles où l'on est en contact réel avec son environnement ;
- ✓ Généraliser pour toutes les communes un projet et un programme d'action « espace public convivial » inscrits sur le moyen et le long terme (ce programme d'action incluant la problématique des entrées de villes et de villages) ;
- ✓ Assurer une dynamique d'accompagnement, de conseils et de l'intelligence active pour assurer un résultat qui s'inscrive dans le temps.

► Le choix de la qualité des « sites d'activités » et des « pôles touristiques »

L'intégration paysagère des sites d'activités et des sites d'équipements touristiques extra-muros doit être exemplaire et éviter la banalisation d'un espace par ailleurs de grande qualité. En l'occurrence, il importe de :

- ✓ Doter les zones d'activités et commerciales d'un cadre (par exemple une charte de qualité environnementale concernant le paysage, la gestion des eaux pluviales, l'assainissement, la biodiversité, etc.) pour rompre avec une juxtaposition hétérogène en décalage avec la qualité patrimoniale générale du territoire ;
- ✓ Elaborer une stratégie paysagère pour le traitement des abords, l'aménagement et l'entretien des différents types de voies ;
- ✓ Inscrire un principe de qualité des aménagements des installations touristiques et de leurs abords ;
- ✓ Efficacité énergétique et développement des Espaces Naturels Remarquables (ENR) comme support du développement d'activités et d'emplois ;
- ✓ Travailler dans le temps pour donner une unité paysagère et architecturale aux sites existants ;
- ✓ Doter les Trois Epis d'un projet de cœur de village touristique et panoramique ;
- ✓ Doter le pôle touristique en devenir de Ribeauvillé Est d'un projet urbain, architectural et paysager pour lui donner une stature conforme à la force de la ville médiévale ;
- ✓ Renforcer le potentiel 4 saisons de la station du Lac Blanc ;
- ✓ Définir les conditions de création d'un parc animalier à Aubure ;
- ✓ Assurer la préservation et la valorisation du patrimoine militaire.

► Le choix de la qualité architecturale

L'architecture est un élément fort de la qualité paysagère du territoire. Son expression est plurielle et inscrit le temps long et l'histoire dans l'espace. La force globale de cette architecture trouve ses sources dans sa dimension patrimoniale, sa capacité à cristalliser l'histoire et la mémoire.

Conforter la force et la présence de l'architecture d'hier, s'ouvrir à la création contemporaine tout en gardant et valorisant l'unité paysagère générale de Montagne, Vignoble et Ried est un défi qui implique de :

- ✓ Préserver la valeur patrimoniale de l'architecture traditionnelle tout en permettant sa modernisation « énergétique » ;
- ✓ Ouvrir pleinement la voie vers une architecture créative et tournée vers « l'écoconstruction » ;
- ✓ Déterminer un cadre garant d'une continuité d'esprit entre « architecture traditionnelle » et « création contemporaine ».

AMBITION 2

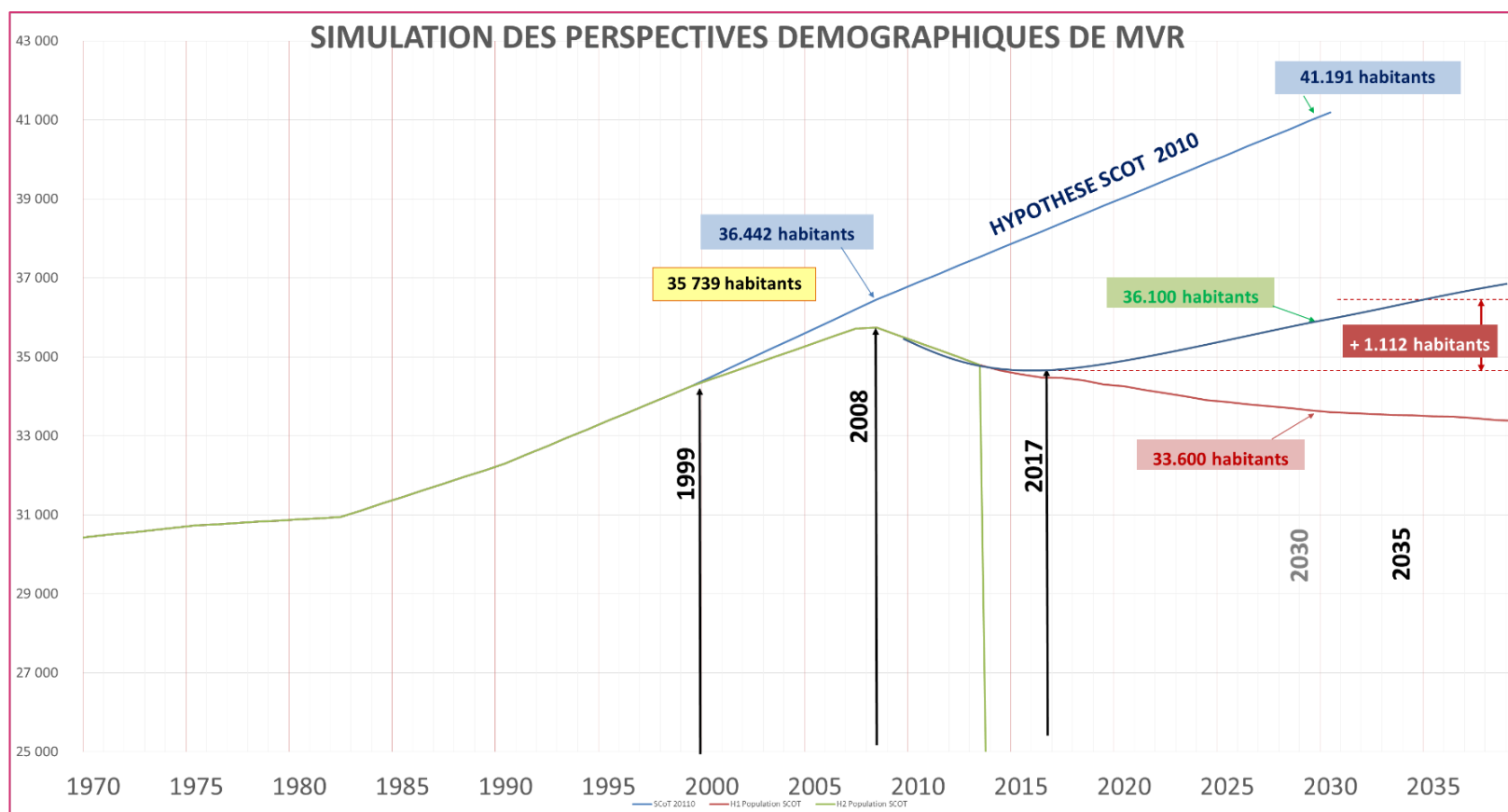
ACCUEIL DE LA POPULATION ET QUALITE DU CADRE DE VIE

2.1. Le choix d'une dynamique démographique retrouvée pour maintenir l'équilibre générationnel

L'évolution démographique du territoire Montagne, Vignoble et Ried connaît actuellement un manque de dynamisme qui remet en cause son équilibre social et générationnel.

Le potentiel d'attractivité de Montagne, Vignoble et Ried permet d'espérer une dynamique démographique positive.

Le scénario démographique retenu comme choix stratégique est donc de mettre en perspective l'accueil de 1.112 nouveaux habitants sur la période 2017-2035.



2.2. Une stratégie de production de logements croisant diversité des besoins et capacité d'accueil du territoire

► Le choix d'une production de logements répondant à la diversité des besoins de la population

L'objectif d'évolution démographique (+ 1.112 habitants sur la période 2017-2035) combiné aux conséquences induites par la diminution de la taille des ménages (2,115 personnes par ménages en moyenne en 2035 contre 2,30 en 2012) implique de produire 2.100 résidences principales, soit 2.800 nouveaux logements sur cette même période 2017-2035, pour tenir compte du phénomène des résidences secondaires.

✓ La production de logements centrée sur les « jeunes ménages »

La qualité résidentielle du territoire Montagne, Vignoble et Ried aux portes de Colmar a pour conséquence de produire des prix de l'immobilier de plus en plus sélectifs.

De ce fait, l'accession à la propriété pour un couple devient de plus en plus rare chez les ménages âgés de moins de quarante ans.

Et, parallèlement, l'offre d'habitat locatif et l'offre de logement « primo-accession » n'étant pas centrale dans la production actuelle du marché, la conséquence est lourde d'implication : il est de plus en plus difficile pour les jeunes ménages (donc les couples avec des enfants de moins quinze ans) de rester ou de venir s'établir sur le territoire.

Cette tendance étant structurelle, le choix d'une production de logements fortement centrée sur une offre jeunes ménages (en locatif et en primo-accession) est posé comme majeur.

✓ La production de logements adaptés aux ménages modestes

La production de logements de caractère social adaptés aux ménages à revenus modestes doit devenir un réflexe et trouver une réponse satisfaisante dans tous les programmes immobiliers d'importance.

Le choix de produire des logements attractifs pour ce type de public au cœur des Bourgs-Centres en particulier s'impose comme un objectif à intégrer le plus en amont possible dans la politique urbaine des communes concernées.

✓ Le choix d'une production de logements « dépendance » personnes âgées

L'allongement de l'espérance de vie induit une nouvelle étape dans l'itinéraire résidentiel des ménages.

Mais si une partie de ce temps de vie supplémentaire se fait en pleine santé et en pleine autonomie, une autre partie se fait automatiquement dans un état de dépendance croissant.

La qualité des systèmes d'aide à domicile a permis de limiter la croissance des besoins d'hébergements spécifiques. A l'avenir, de nouvelles structures « d'habitat en dépendance » seront certainement nécessaires, mais il est difficile de pouvoir anticiper les choses de manière programmatique. Le choix consiste à assurer une veille stratégique sur la question pour être en capacité d'apporter les nouvelles réponses à mesure que d'éventuels manques et carences apparaissent.

► Le choix de la mobilisation des logements vacants et de la rénovation énergétiques du parc existant

La grande majorité du parc de logements est marquée par un caractère patrimonial authentique et identitaire.

Simultanément, on constate aujourd'hui chez les nouveaux ménages qui s'installent sur le territoire des attentes plus grandes en termes de confort et de qualité, que ce que les logements existants peuvent souvent proposer. Le problème est l'inadaptation des logements aux nouveaux critères du marché.

Le défi à relever pour le territoire de Montagne, Vignoble et Ried est donc celui de la rénovation de ces logements, dans un contexte de fortes contraintes patrimoniales et de budgets restreints au sein des collectivités qui laissent souvent peu de marges de manœuvre.

Néanmoins, le projet souhaite qu'une part de la production des résidences principales soit réalisée par mobilisation du parc de logements vacants de

l'ensemble des communes de Montagne Vignoble et Ried, et en particulier dans les centres anciens.

Cette mobilisation de logements vacants nécessitera une recherche d'adaptation de ces logements aux « désirs et besoins d'habiter contemporains ».

En outre, les questions relatives aux logements indignes, à la réhabilitation thermique et à l'adaptation, concernent toutes les communes.

► **Le choix d'une production de logements renforçant l'attractivité des bourgs et villages**

✓ *Le choix d'une production de logements localisée prioritairement dans l'enveloppe urbaine existante*

L'objectif général d'une gestion parcimonieuse de l'espace implique d'assurer la meilleure mobilisation possible du tissu urbain existant en :

- ✓ Favorisant la réhabilitation, la résorption de la vacance et le renouvellement urbain ;
- ✓ Donnant une nouvelle vocation urbaine aux espaces en friches ;
- ✓ Assurant une densification opportune des espaces.

L'objectif fixé par le SCoT est de produire 44% des logements mis en perspectives au sein de l'enveloppe urbaine existante.

✓ *Le choix de limiter la consommation de l'espace*

L'objectif fixé par le SCoT est de produire les 2 800 logements en limitant la consommation foncière en extension à une surface maximale de 72 hectares, hors rétention.

La gestion parcimonieuse du foncier, l'ambition sociologique (pyramide des âges) et les impératifs sociaux (prix des loyers et de l'accession) s'imposent comme des enjeux majeurs pour la politique de ménagement du territoire et le Document d'Orientation et d'Objectifs définira des critères de répartition des logements au plan communal ou intercommunal, au plan de la densification ou de l'extension, de densités et des conditions diverses d'urbanisation.

Ce choix infléchit fortement les pratiques des années passées qui impliqueraient une consommation foncière de plus de 200 hectares si elles perduraient.

✓ *Le choix d'une production de « logements urbains »*

L'allongement de l'espérance de vie (un trimestre par an supplémentaire, soit environ 7 années d'ici 2035) a pour conséquence de produire une nouvelle étape dans l'itinéraire résidentiel des ménages.

Cette étape concerne les 65 à 80 ans aujourd'hui et les 65 à 90 ans d'ici 2035.

Après une tranche de vie passée en maison individuelle avec un jardin important, l'idée de vivre dans un logement moins grand, nécessitant moins d'entretien et situé proche des services et des commerces, fait de plus en plus d'émules.

✓ *Le choix d'un habitat « collectif de village »*

Le territoire Montagne, Vignoble et Ried est fortement marqué par son caractère villageois. Dans ce contexte il importe d'affirmer l'idée que l'objectif de « logements collectifs » visé privilégie les constructions de type « grandes maisons pluri-logements » (à l'image du bâti existant dans les centres anciens) respectueuses de l'idée « d'habiter en village ».

Le respect de cette idée implique de prendre en compte l'impératif qualitatif central que représente le « rapport au dehors », au « paysage » et l'idée du « pouvoir manger dehors ».

Dans ce cadre, il importe que la production de logements future soit l'expression d'une palette offre en habitat adaptée à ces objectifs.

2.3. Le renforcement de l'offre de services petite enfance

Le dispositif d'accueil pour la petite enfance du territoire Montagne, Vignoble et Ried est aujourd'hui satisfaisant en termes d'espaces « multi-accueil » : il remplit structurellement son rôle.

L'objectif de croissance démographique étant de maintenir en valeur absolue le nombre de jeunes habitants dans le territoire, la croissance des besoins sera principalement induite par l'évolution des modes de vie des familles.

La généralisation de l'emploi féminin et la mobilité géographique des ménages, qui habitent de plus en plus souvent loin des grands-parents, impliquent en effet un besoin croissant de nouvelles réponses, puisque les solutions traditionnelles de la solidarité familiale sont de moins en moins opérantes pour un nombre croissant de personnes.

Pour faire face à cette évolution des besoins, la réponse sera cherchée dans la promotion du métier d'assistante maternelle et le cas échéant dans la valorisation des initiatives privées telles que les « crèches parentales » ou « crèches d'entreprises ».

L'efficacité de l'adaptation de l'offre petite enfance pour Montagne, Vignoble et Ried ne pouvant découler d'une simple prévision à vingt ans, la solution est de doter le territoire d'un réseau d'acteurs organisé, porté par une forte légitimité et ayant une fonction d'observatoires et d'analyses. Ce dispositif permettra d'initier de manière continue l'adaptation pragmatique des politiques et des actions en :

- ✓ Analysant annuellement l'évolution de l'adéquation de l'offre et de la demande (avec une vision inter-SCoT, notamment en matière de création de « crèches d'entreprises ») ;
- ✓ Assurant la production de réponses d'accueil des enfants de parents soumis à des horaires spécifiques (en soirée, tôt le matin, week-end) ;
- ✓ Assurant la promotion du métier d'assistant maternel ;
- ✓ Renforçant les synergies entre les relais d'assistants maternels et les multi-accueils ;
- ✓ Développant les lieux et les moments de « parentalité ».

2.4. Une dynamique continue d'adaptation de l'offre de services dépendance et personnes âgées

L'ambition de qualité de vie pour le territoire Montagne, Vignoble et Ried implique une attention particulière et continue à la problématique du vieillissement et de la dépendance des personnes âgées.

Pour Montagne, Vignoble et Ried cela veut dire anticiper une augmentation minimum de 50% (voire un doublement) des besoins de service à l'horizon 2035.

Stratégiquement, pour combiner au mieux la réponse à ces besoins futurs avec la problématique incontournable des finances publiques, il est essentiel d'agir par anticipation en renforçant le plus en amont possible les conditions d'une autonomie durable.

Ainsi, outre l'hébergement spécifique en établissement, dont l'adaptation quantitative et qualitative de l'offre impliquera progressivement des investissements nouveaux, il importe particulièrement de promouvoir la production de logements adaptés et implantés dans le cœur de Bourgs-Centres pour faciliter une vie à l'échelle du piéton.

Dans la même logique, agir contre la dépendance, la repousser dans le temps, c'est prendre en compte le plus en amont possible le lien entre l'état physique des personnes et leur environnement fonctionnel et matériel, mais aussi humain, relationnel.

Ainsi, l'ambition pour Montagne, Vignoble et Ried est non seulement d'assurer la croissance de l'offre technique de prestations (soins, ménages, repas), mais d'y greffer une dimension humaine qui donne toute sa place à la politique intergénérationnelle et à la solidarité de proximité, une valeur centrale de la personnalité et de l'identité de Montagne, Vignoble et Ried.

L'efficacité de l'adaptation des dispositifs « personnes âgées et dépendance » en Montagne, Vignoble et Ried ne pouvant découler d'une simple prévision à vingt ans, la solution est de doter le territoire d'un réseau d'acteurs organisé, porté par une forte légitimité et ayant une fonction d'observatoires et d'analyses.

Ce dispositif permettra d'initier de manière continue l'adaptation pragmatique des politiques et des actions en :

- ✓ Analysant annuellement l'évolution de l'adéquation de l'offre et de la demande avec une vision inter-SCoT pour une prise en compte des dynamiques « grand territoire » ;
- ✓ Anticipant la création de nouveaux hébergements collectifs spécifiques afin de répondre aux besoins issus du territoire ;
- ✓ Dynamisant la production de logements adaptés en bourgs-centres ;
- ✓ Assurant la promotion des métiers d'assistance aux personnes âgées dépendantes ;
- ✓ Développant une sensibilité partagée aux logiques intergénérationnelles et à la solidarité de proximité.

2.5. Une offre adaptée pour les équipements de sport, de culture et de loisirs

Le territoire Montagne, Vignoble et Ried dispose aujourd'hui d'un ensemble d'équipements de sports, de culture et de loisirs de qualité et relativement adaptés aux besoins. Cette richesse est le fruit de la combinaison de la demande des habitants avec celle des touristes.

Le choix est de poursuivre à l'avenir la valorisation de cette double chalandise pour conforter la qualité des équipements du territoire en programmant le moment venu une actualisation des équipements existants.

Ce choix implique une action concertée entre les deux Communautés de Communes du territoire, mais aussi à l'échelle du Grand Pays de Colmar et du Pays d'Alsace Centrale.

2.6. Une place majeure pour l'éco-mobilité dans le système de déplacement

Les relations fonctionnelles entre Colmar (gare, centre-ville, zone industrielle Nord, zone d'activité et commerciale de Houssen) et Montagne, Vignoble et Ried sont très importantes et induisent de ce fait un grand volume de déplacements.

Aujourd'hui, la contribution des transports collectifs à l'organisation de ces déplacements est faible et se limite strictement aux publics « hyper-captifs ».

De ce fait, le choix d'un territoire plus responsable et éco-mobile impose de mettre en place une réflexion, des services et un système de transports collectifs cadencés de la vallée de Kaysersberg vers Colmar d'une part, et des communes du Vignoble et de la plaine vers Colmar et Sélestat d'autre part.

Simultanément, le SCoT a pour ambition la mise en place des conditions d'un bouquet de solutions multimodales organisées à partir :

- ✓ Du renforcement de l'offre de transports collectifs « bourgs-centres »,
- ✓ De la réalisation d'un maillage d'itinéraires cyclables « vie quotidienne », complémentaire ou mutualisé avec les itinéraires touristiques,
- ✓ Du renforcement et du déploiement des infrastructures...

► Le choix d'un système de transports collectifs cadencés « Vallée - Colmar », « Vignoble - Colmar » et « Vignoble – Sélestat »

Concernant les liaisons vers la ville préfecture, ces transports trouveront une pertinence optimale en desservant en direct un nombre limité de destinations (Colmar gare, Colmar centre -ville et Colmar zone d'activités Nord) à partir d'un nombre limité de stations de rabattement.

La concrétisation de ces projets impliquera un travail de spécification à mener dans le cadre d'une démarche « inter-SCoT ».

Les solutions en site propre devant être préservées pour le long terme, il importe de sécuriser les conditions de faisabilité future.

► Le choix de la mise en œuvre d'un système de transports collectifs « bourgs- centres »

L'éco-mobilité est à la fois un moyen de répondre aux défis énergétiques et climatiques et une solution pour faciliter la vie quotidienne des familles en permettant à chacun (notamment aux jeunes) une autonomie de déplacement.

Dans ce but, pour Montagne, Vignoble et Ried, outre la liaison avec Colmar, il importe de concrétiser progressivement un système de transport en commun de proximité.

La pertinence (économique et d'utilité réelle) des solutions étant complexe à réaliser, l'expérimentation de formules est indispensable pour arriver à terme à un système adapté qui aura trouvé son public.

Les formules à expérimenter sont variables : transport à la demande, circuits et navettes ciblés sur des activités à chalandise forte, etc.

► Le choix de la réalisation d'un maillage d'itinéraires cyclables «vie quotidienne »

Malgré le climat, les nuits précoces durant les mois d'hiver et la topographie pour certaines communes, le vélo peut et doit contribuer de manière notoire au système de déplacement du territoire Montagne, Vignoble et Ried.

A cette fin, il importe de réaliser un véritable maillage d'itinéraires cyclables « vie quotidienne » qui relie les villages aux « bourgs-centres » et, par ailleurs, vers Colmar.

A la différence des itinéraires cyclables de loisirs, les itinéraires cyclables « vie quotidienne » sont conçus dans une optique fonctionnelle pour relier le plus efficacement (distance, sécurité, commodité) les zones d'habitat aux équipements et aux commerces.

► Le choix d'une véritable valorisation des circulations douces à l'intérieur des communes

A l'intérieur de toutes les communes, la valorisation des circulations douces (piétons et cyclistes) doit s'imposer comme une priorité.

La valorisation d'un espace public convivial qui donne la priorité de la « rue » sur la « route » est le moyen à mettre en œuvre à cette fin.

Outre la réduction du trafic automobile visée par cette mesure, ce sont l'ambiance et la sérénité des villages qui se trouvent fortement valorisées en équilibrant les « rapports de force » entre les différents usages (piétons, cyclistes, automobilistes, etc.).

► Le choix de préserver la possibilité de la mise à 4 voies de l'axe ferroviaire Strasbourg- Colmar

L'axe ferroviaire Strasbourg - Colmar - Mulhouse - Bâle est en limite de capacité. La généralisation à terme d'une troisième voie est inévitable pour la gestion des grands flux et celle d'une quatrième voie pour le fonctionnement des dessertes locales.

La remise en service des gares de Ribeauvillé (dans une logique de gare de rabattement et d'une accessibilité repensée) et d'Ostheim devant être remise en perspective, il importe de préserver les emprises nécessaires à une telle évolution.

Cette perspective étant de long terme, il importe pour le court et moyen terme d'assurer la montée en puissance d'une navette bus entre Ribeauvillé et Sélestat-Gare notamment.

► Le choix de la réalisation à terme des contournements routiers déjà inscrit au Schéma Directeur et qui gardent leur actualité

Les conséquences du trafic routier de la RD415 et de la route du vin pour le bon fonctionnement urbain des communes impliquent de garder en perspective les contournements routiers déjà prévus au Schéma Directeur (excepté Ammerschwihr et Sigolsheim dont les traversées devront faire l'objet d'aménagements de sécurisation).

La réservation de ces emprises foncières (d'un total proche d'une quinzaine d'hectares) s'impose comme un principe de précaution, une manière de préserver la possibilité de soulager les bourgs concernés du trafic de transit si la nécessité se confirme dans le temps (la préservation de telles emprises pouvant également permettre, le cas échéant et à long terme, la réalisation de transports en site propre).

Ces emprises concernent :

- ✓ Le Bonhomme, Hachimette et Kaysersberg pour la RD415 ;
- ✓ La liaison entre la « Route du Vin » et Ribeauvillé Est ;
- ✓ Bennwihr-gare pour l'accès à la RN83.

► Le choix de trois priorités pour assurer un meilleur passage de l'axe routier Nord-Sud Alsacien

L'axe routier Nord-Sud Alsacien est stratégique pour le bon fonctionnement du territoire régional.

Montagne, Vignoble et Ried est concerné par le « maillon faible » de cet axe (RN 83 unique, axe non dédoublé, profil non autoroutier, proximité de Guémar et Ostheim, seuil de saturation possible à dix ans, etc.).

Pour Montagne, Vignoble et Ried, le devenir de l'axe routier Nord-Sud Alsacien implique :

- ✓ De garantir la bonne desserte locale en maintenant les quatre échangeurs existant à hauteur de Saint-Hippolyte, Guémar, d'Ostheim et de Bennwihr-Gare, de manière à limiter le trafic de transit sur la « Route du Vin ». Dans le même but il importe de prévoir un nouveau raccordement fonctionnel à la RN 83 à hauteur de Bennwihr-Gare.
- ✓ De localiser le tracé de la nouvelle infrastructure (lors de la mise aux normes autoroutières) à plus de 300 mètres de l'espace urbain d'Ostheim et de Guémar et maintenir une fonction de desserte locale à partir de la RN83 actuelle.

► Le choix d'une optimisation continue de la communication numérique

La communication numérique s'est imposée comme un moyen privilégié pour gommer les distances et limiter les besoins en déplacement. Cette réalité impose que le territoire Montagne, Vignoble et Ried s'assure continuellement d'une mise en œuvre locale des évolutions technologiques, notamment en matière de très haut-débit.

2.7. Une ambition énergétique

► Le choix d'une politique active de performance énergétique et de réduction des Gaz à Effet de Serre

Montagne, Vignoble et Ried s'engage en matière de réduction de la consommation d'énergie et d'émission des Gaz à Effet de Serre, dans la continuité des objectifs nationaux et régionaux du Schéma Régional Climat Air Energie d'Alsace, mais aussi du Plan Climat Energie Territorial du Grand Pays de Colmar.

Au travers des leviers d'actions disponibles pour le SCoT, le projet vise d'une part à mobiliser fortement le potentiel d'économie d'énergie et d'autre part à proposer un cadre permettant de diminuer les émissions liées aux transports et à l'habitat. Pour ce faire, il importe de :

- ✓ Repenser l'armature urbaine pour optimiser et réduire les besoins en déplacements,
- ✓ Repenser les modes de déplacement, pour favoriser l'utilisation des transports collectifs, les pratiques de covoiturage, les modes de déplacement doux,
- ✓ Repenser les formes urbaines les plus adaptées aux économies d'énergie : concrétisation de la filière de l'écoconstruction, hautes performances énergétiques de bâtiments, isolation de l'habitat, mise en place de réseau de chaleur collectif, etc.

► L'ambition de diversifier les sources de production d'énergie renouvelable

Montagne, Vignoble et Ried s'engage sur la poursuite des actions menées en faveur du développement des énergies renouvelables, en s'appuyant sur un dynamisme économique en lien avec les énergies nouvelles.

Ce développement s'appuie sur la diversification des potentiels en matière d'énergie renouvelable propre à chaque territoire selon ses spécificités :

- ✓ Le renforcement de la filière « bois énergie » ;
- ✓ La production électrique par l'implantation d'un ensemble de 5 aérogénérateurs sur le territoire ;

- ✓ La production d'hydro-électricité en mobilisant l'ensemble des sites favorables ;
- ✓ La poursuite du développement des unités de méthanisation, en tirant profit des retours d'expérience sur le territoire ;
- ✓ La généralisation de la mobilisation de l'énergie solaire thermique et photovoltaïque, tout en le conciliant avec les enjeux de préservation du patrimoine architectural ;
- ✓ La mobilisation du potentiel géothermique en plaine.

2.8. Le choix de la protection des réserves en eau

S'appuyant sur les objectifs fixés par la Directive Cadre sur l'Eau, et en cohérence avec le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) le SCoT participe à la protection des masses d'eau superficielles et souterraines, en :

- ✓ Préservant la qualité des eaux superficielles et des masses d'eau souterraines en bon état ;
- ✓ Persévérant les efforts fournis pour atteindre le bon état pour les cours d'eau et masses d'eau dégradés ;
- ✓ Assurant une gestion collective de l'eau et en renforçant les solidarités amont/aval ;
- ✓ Améliorant la performance des systèmes d'assainissement ;
- ✓ Assurant la maîtrise qualitative et quantitative des eaux pluviales, en particulier lors des nouveaux projets d'aménagement (systématisation des réseaux séparatifs et de la récupération des eaux de pluie, etc.).

La question de la ressource en eau potable, en garantissant les quantités et les qualités suffisantes, doit être en adéquation avec les ambitions démographiques du territoire et les besoins futurs. Elle vise en priorité :

- ✓ L'utilisation responsable et économe de la ressource ;
- ✓ La protection et la sécurisation des ressources actuelles ;
- ✓ La préservation d'un potentiel de mobilisation supplémentaire des sources de montagne en cas de besoin, en anticipant sur leur protection.

2.9. Le choix de la prévention des risques

Etabli en cohérence avec les plans de prévention règlementaires (PPR et PGRI (Plan de Gestion du Risque Inondation)), le PADD vise la protection des populations et des biens. Le projet vise à :

- ✓ Affirmer le principe d'inconstructibilité dans les zones à risque (inondations, coulées boueuses) ;
- ✓ Respecter les zones inondables et d'épandage des crues, par l'application des PPRI existants ;
- ✓ Prévenir les coulées de boues par une politique d'anticipation visant à réduire les risques à la source ;
- ✓ Limiter l'imperméabilisation des sols ;
- ✓ Préserver les zones humides du territoire pour leur rôle notamment de régulation des crues ;
- ✓ Préserver l'environnement des cours d'eau et les dynamiques fluviales existantes.

2.10. Une politique active de réduction des déchets, du tri-sélectif et de la valorisation matière

Le SCoT de Montagne, Vignoble et Ried identifie 4 axes pour sa politique de réduction des déchets, de tri sélectif et de valorisation matière :

- ✓ Assurer une valorisation optimale des déchets à l'échelle locale, notamment des bio-déchets ;
- ✓ Poursuivre le travail d'information, de sensibilisation et de formation des publics (habitants et acteurs économiques) au tri-sélectif et à la limitation de la production de déchets à la source ;
- ✓ Poursuivre le déploiement du système de tri sélectif et son adaptation à l'évolution des filières de recyclage et de valorisation ;
- ✓ Reconnaître au projet d'unité de méthanisation le niveau d'intérêt territorial qu'il mérite, dans une logique supra-communale voire intercommunale.

AMBITION 3

LE DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI ET DES ACTIVITES

3.1. Le choix stratégique d'adosser la croissance de l'emploi à celle de la population active et du maintien du taux d'emploi local

Bien que situé aux portes de l'agglomération de Colmar, et par là même soumis au risque d'une résidentialisation croissante avec une stagnation de l'emploi, Montagne, Vignoble et Ried dispose aujourd'hui d'un niveau d'activités élevé.

Le rapport emplois/actifs est actuellement égal à 77%. Maintenir ce rapport dans le futur est un choix fondamental pour la personnalité du territoire.

Un tel équilibre permet d'éviter la dérive vers une fonction de village « dortoir ».

Simultanément, la volonté de ne pas remettre en cause l'équilibre actuel entre le nombre des actifs locaux ayant un emploi et le nombre d'emplois locaux (donc un emploi à créer pour un nouvel actif ayant un emploi) répond à l'ambition de maintenir la dynamique propre du territoire Montagne Vignoble et Ried.

Cet équilibre est également un moyen pour limiter la « production » de migrations alternantes et les besoins en déplacements.

Dans ce cadre, le projet du SCoT retient alors la perspective de création d'environ **650 emplois sur 18 ans**

En termes de typologie d'emplois, l'objectif est de favoriser au maximum l'emploi « intra-urbain » et de faire des sites d'activités un élément complémentaire d'une stratégie globale.

3.2. Le choix de favoriser l'affirmation des activités tertiaires et artisanales dans le tissu urbain des communes

Le tissu économique de Montagne, Vignoble et Ried est aujourd'hui relativement équilibré en s'appuyant sur tous les segments de l'industrie à la viticulture et au tourisme en passant par le tertiaire de service.

Les activités tertiaires n'impliquant pas une présence urbaine majeure (au centre de Colmar) étant vouées à croître dans le futur, le choix de favoriser des possibilités d'implantation au cœur du tissu urbain des communes, notamment des bourgs-centres s'impose pour conforter l'amplitude de l'appareil économique du territoire.

De la même façon, l'animation des communes implique d'assurer le caractère multi-fonctionnel de l'espace urbain.

Dans ce but il importe de favoriser le maintien de l'artisanat dans le tissu bâti des communes dès lors que les activités sont compatibles avec le caractère résidentiel en termes d'impact et de nuisances.

3.3. Le choix d'un appareil commercial complémentaire des pôles de Colmar et Sélestat

Pour les habitants du territoire Montagne, Vignoble et Ried, l'offre commerciale est globalement satisfaisante, notamment si l'on prend en compte les appareils commerciaux de Colmar et de Sélestat qui sont inclus dans l'espace de leur vie quotidienne.

Dans ce contexte, le choix de consolider l'appareil local sans entrer dans une logique de surenchère avec les territoires voisins est clairement posé.

Par ailleurs, le SCoT souhaite favoriser la diversité des modes de consommation et pose ainsi l'objectif d'équilibre entre la grande et moyenne distribution (GMS) et le petit commerce de proximité localisé dans les centres urbains (Bourgs-Centres, autres communes).

3.4. Le choix du développement d'une filière écoconstruction, d'une filière Bois et d'une filière bois énergie renforcée

L'ambition de ménagement du territoire et le choix du développement durable pour le territoire Montagne, Vignoble et Ried doivent trouver leur prolongement dans la concrétisation d'une filière d'écoconstruction, de la valorisation de la filière Bois et dans le renforcement de la filière bois énergie.

Ce choix s'appuie sur des potentialités réelles du territoire et permet d'affirmer une identité forte de Montagne, Vignoble et Ried en la matière.

3.5. Un choix mesuré en matière d'offre foncière « sites d'activités »

Le choix d'une économie plurielle qui s'appuie sur tous les segments a pour conséquence de ne pas réduire la stratégie de développement économique à la question des sites d'activités, d'autant que l'intérêt de la réutilisation de friches industrielles (ou de leur reconversion lorsqu'un changement de vocation paraît préférable) est souligné.

Pour Montagne, Vignoble et Ried, ce choix permet de limiter les extensions du foncier pour l'économie à **47 hectares** dont notamment 15 hectares affirmés pour le site intercommunautaire de Bennwihr Gare et 9 ha environ de nouvelles surfaces pour la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg.

L'offre foncière étant aujourd'hui quasi absente de la partie sud du territoire, le choix d'y créer une offre « sites d'activités » de 9 hectares pour permettre l'évolution-mutation du tissu économique existant (notamment le desserrement pour permettre le développement des entreprises implantées en secteur urbanisé) est indispensable pour la Communauté de Communes de la vallée de Kaysersberg. La réalisation de ces nouveaux sites s'impose comme un « projet communautaire » à mener par la communauté de communes de la Vallée de Kaysersberg.

3.6. Le choix de la valorisation de la viticulture et de l'agriculture par la préservation du foncier

► La valorisation de la viticulture et de l'agriculture par la préservation du foncier

La valorisation et la pérennité de la viticulture s'impose comme une priorité tant ses implications sont nombreuses dans la vitalité économique du territoire.

De la même manière, la préservation du foncier agricole et la prévisibilité du devenir des terres sont indispensables pour assurer la vitalité des exploitations, notamment dans la partie montagne du territoire.

Les choix d'urbanisation sont calibrés dans cet esprit, ils visent à assurer la solution la plus équilibrée en la matière.



► La valorisation des productions agricoles par le développement des filières courtes

L'évolution des pratiques et des marchés de l'agriculture est intense et permanente.

Dans ce contexte, le partenariat continu avec les acteurs s'impose pour conforter localement une agriculture bio et paysanne porteuse des valeurs du terroir et soucieuse de l'environnement.

Le développement des filières courtes et la valorisation des productions doivent être pensés et soutenus en ce sens. La transformation locale du lait, la filière viande de montagne, le maraîchage et le développement des vergers constituent autant d'axes de développement privilégiés.

3.7. L'ambition du développement touristique

► Le choix fondamental d'un tourisme compatible avec la qualité résidentielle du territoire

Pour Montagne, Vignoble et Ried l'attractivité touristique est à la fois l'expression des qualités du territoire et, combinée avec la viticulture, un vecteur majeur de la santé économique locale.

Le choix du futur consiste clairement à consolider la force de ce moteur économique, tout en garantissant la pérennité des qualités urbaines et paysagères qui sont à son fondement.

Dans la même logique, ce choix d'un tourisme de nature doit être compatible avec la qualité de la vie quotidienne des habitants, et en respect de la vocation des espaces agricoles et viticoles (respect des clôtures, des pâtures/cultures et des animaux en pâture, ...). Les aménagements et les équipements doivent répondre aux besoins des trois chalandises que constituent les habitants du territoire, le public régional et les touristes proprement dit.

► Le choix de donner la priorité au renforcement de l'offre hôtelière à l'intérieur du tissu urbain

De manière prévisible, la mutation de l'appareil hôtelier va se poursuivre durant la prochaine décennie. L'enjeu de garder au maximum les établissements à l'intérieur du tissu urbain est d'importance.

La complexité foncière et immobilière rend l'exercice difficile. Seule une réelle anticipation, fondée sur une stratégie urbaine et foncière adaptée, peut permettre la valorisation de solutions potentielles.

Ce travail d'anticipation doit être entrepris dans toutes les communes concernées.

► Le choix d'encourager la mutation des colonies de vacances ou autres sanatoriums et hébergements collectifs désaffectés en sites d'hébergement et autres activités touristiques

Plusieurs anciennes colonies de vacances ou sites d'hébergement désaffectés sont aujourd'hui en attente d'une nouvelle vocation.

Certains d'entre eux bénéficient de sites remarquables, mais leurs qualités architecturales étant très inégales, la solution basique est de voir ces établissements transformés en habitations.

La création de nouveaux hébergements touristiques bénéficiant de « sites grands paysages » pouvant s'avérer judicieuse, le choix de privilégier la remobilisation des sites offrant le meilleur potentiel (paysage, accessibilité, etc.) en ce sens s'impose comme une priorité.

Dans cet esprit, la démolition - reconstruction doit être possible, les nouveaux projets devant pouvoir s'inscrire dans l'épure garante de leur pertinence économique, tout en privilégiant, cela va de soi, la haute qualité architecturale et paysagère

► Le choix de conforter la vocation du pôle d'équipements tourisme de nature toutes saisons du Lac Blanc

La vocation de tourisme toutes saisons de la station du Lac Blanc est aujourd'hui clairement posée. L'attractivité du Lac Blanc répond de manière complémentaire aux attentes du public local, du public régional et des touristes.

Cet objectif de développement des activités estivales est conçu dans le respect des objectifs de la Charte du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges, notamment ceux définis dans son Schéma d'Accueil de la Grande Crête des Vosges.

Sa logique des 4 saisons pourrait comprendre :

- ✓ Le développement du VTT, produit phare de la station hors période de ski (bike-park, VTT), avec la création d'itinéraires VTT supplémentaires permettant de relier les communes voisines d'Orbey et du Bonhomme notamment. Une jonction entre la station et les Vosges (La Bresse/Gérardmer) pourrait également être envisagé.

- ✓ Le développement des activités dites de « bien-être », notamment la création d'un sentier du « bien-être »,
- ✓ Création d'un site « station trail » avec le balisage d'itinéraire existant uniquement et la création de services associés (encadrement, vestiaires)
- ✓ Le développement du ski alpin et du ski nordique, avec :
 - Le renforcement des services et équipements supplémentaires à créer dédiés à l'accueil et aux activités des clients en hiver et en été (location, vestiaires, salles hors sacs, consignes, etc.)
 - Le développement de l'hébergement, avec en priorité la rénovation et l'extension des bâtiments existants, notamment l'Auberge du Lac Blanc et l'Auberge de Tinfronce, et la création d'une zone d'hébergement HLL (petits chalets).

► Le choix d'inscrire le pôle d'équipements de sport, de tourisme et de loisirs de Ribeauvillé Est dans un véritable projet urbain

Avec la réalisation du Casino, du développement « balnéo », et d'un hôtel, le pôle d'équipements de sport, de tourisme et de loisirs de « Ribeauvillé Est » répond à ses objectifs initiaux.

Cet ensemble, complété éventuellement par d'autres projets à moyen ou long terme, s'impose comme un levier fort de l'appareil touristique du territoire.

Pour faire de ce pôle un espace intégré, il importe de concevoir un véritable projet urbain et paysager qui englobe l'ensemble des espaces depuis le rond-point de la zone d'activité du Muehlbach jusqu'à la porte historique de Ribeauvillé.

Ce projet urbain et paysager est indispensable pour mettre en résonance et créer les meilleures synergies entre Ribeauvillé Est (et ses liens visuels avec le Haut-Koenigsbourg et les châteaux de Ribeauvillé) et la ville médiévale.

► Le choix de doter les Trois Epis d'un projet global et stratégique de station Trois Epis Belvédère de Colmar

Le site des Trois Epis est à la recherche de son glorieux passé depuis de nombreuses années.

L'idée que la venue d'un investisseur majeur servirait de déclencheur et de solution à long terme a longtemps prédominé. Ces dernières années ont également mis en perspective une somme de projets d'animation du site, notamment des sentiers et des jardins thématiques.

L'ensemble de ces idées reste pleinement d'actualité, mais le choix fondamental est d'inscrire tout cela dans une vision stratégique véritable qui s'appuie sur l'attractivité primordiale des Trois Epis.

Cette attractivité est fondée sur le paysage, la vue sur Colmar, la plaine et les Alpes : d'où l'expression Trois Epis Belvédère de Colmar.

L'idée de donner un vrai statut de place de village au cœur de station et d'ouvrir cette place sur les grandes vues est fondamentale.

A partir de ce point de départ de « place de village touristique et panoramique », la concrétisation de sentiers thématiques, d'activités artisanales, culturelles et artistiques prendront un sens nouveau.

Concernant l'emprise urbanisable des Trois Epis, dont celle susceptible d'accueillir de nouveaux projets d'hébergement touristique, le cadre actuel recèle un nombre suffisant de potentialités.

C'est dans le cadre d'une logique « inter-SCoT » que devra être menée la réflexion stratégique de développement des Trois Epis.

► Le choix de créer un parc animalier à Aubure

Le thème du parc animalier est « l'histoire de l'homme dans son environnement vosgien, du néolithique à nos jours », avec une présentation en enclos des animaux de faune non domestique qui peuplent ou ont peuplé le Massif des Vosges, et le développement de stations liées à l'environnement.

Cette création du Projet de Parc animalier à Aubure répond à une triple ambition :

- ✓ Développer l'activité touristique de Montagne Vignoble et Ried par la création d'une activité dont le thème, absent jusqu'ici sur le territoire, complète l'offre globale du territoire
- ✓ Créer des d'emplois sur la partie Montagne du territoire, avec en sus des retombées induites sur le territoire Montagne, Vignoble et Ried ;
- ✓ Développer plusieurs activités diversifiées adaptées pour des travailleurs en situation de handicap (entretien du parc et de ses pensionnaires, nourrissage, mise en place de clôtures, plantations, créations d'enclos, abris divers pour la faune sauvage (hérissons, passereaux, insectes...), accueil du public.

Le choix du site et les caractéristiques de l'aménagement ont été effectués en fonction de critères notamment environnementaux.

► Le choix d'un renforcement de la dynamique collective entre acteurs socioprofessionnels et collectivités (accueil, qualité, communication, manifestations, etc.)

Le tourisme met en jeu un nombre important d'acteurs. Dans ce contexte il importe de renforcer la dynamique collective pour assurer les meilleures synergies et une véritable coordination des initiatives.

Document élaboré avec le soutien financier de



Conseil départemental



Haut-Rhin



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

